

40880 **Formaldéhyde 30 p/v stabilisé avec méthanol****1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie****1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

Dénomination:

Formaldéhyde 30% stabilisé avec méthanol

**1.2 Utilisation de la substance/préparation:**

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

**Identification de la société ou compagnie:**

LAURYLAB

5 rue Charles Martin

BP 90

69192 Saint Fons Cedex

Tél. 04 72 89 54 55

e-mail: laurylab@wanadoo.fr

Fax : 04 72 89 58 16

**2. Identification des dangers**

Toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.  
Provoque des brûlures. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**3. Composition/Information des composants**

Formaldéhyde 30-40% stabilisé avec méthanol

CAS [50-00-0] Formule: CH<sub>2</sub>O M.=30,03

Numéro CE (EINECS): 200-001-8

Numéro d'indice CE: 605-001-00-5

R: 23/24/25-34-40-43

Méthanol 11-14%

CAS [67-56-1] Formule: CH<sub>3</sub>OH M.=32,04

Numéro CE (EINECS): 200-659-6

Numero d'indice CE: 603-001-00-X  
R: 11-23/24/25-39/23/24/25

#### 4. Premiers soins

##### 4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

##### 4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder immédiatement à la respiration artificielle. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

##### 4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

##### 4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

##### 4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Administrer une solution de charbon actif à usage médical. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. Lavage d'estomac. Laxatifs: sulfate sodique (1 cuillerée à soupe dans 250 ml d'eau).

#### 5. Mesures de lutte contre les incendies

##### 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Poudre sèche. Mousse.

##### 5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

-----

##### 5.3 Risques particuliers:

Combustible. Conserver éloigné de sources d'ignition. En cas d'incendie, il peut se former vapeurs de  $\text{CH}_2\text{O}$ . Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Précipiter les vapeurs formées avec de l'eau. Ne pas laisser passer l'eau d'extinction dans les systèmes aquifères superficiels ou souterrains.

##### 5.4 Equipements de protection:

Vêtements et chaussures adéquates. Equipement de respiration autonome.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

##### 6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Apporter une aération appropriée.

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

**6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:**

Ramasser avec des matériaux absorbants ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau. Neutraliser avec une solution de bisulfite de sodium en excès.

**7. Manipulation et stockage.**

**7.1 Manipulation:**

Les basses températures (inférieures à 15°C) favorisent la polymérisation du produit, avec formation de paraformaldéhyde. Manipuler sous une hotte aspirante.

**7.2 Stockage:**

Récipients bien fermés. Protégé de la lumière. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante. Accès limité, seulement autorisé à des techniciens. Ne pas stocker dans des récipients métalliques.

**8. Contrôles d'exposition/protection personnelle**

**8.1 Mesures techniques de protection:**

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

**8.2 Contrôle limite d'exposition:**

VLA-EC ( Formaldéhyde): 0,3 ppm ou 0,37 mg/m<sup>3</sup>

**8.3 Protection respiratoire:**

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

**8.4 Protection des mains:**

Utiliser des gants appropriés

**8.5 Protection des yeux:**

Utiliser des lunettes appropriées.

**8.6 Mesures d'hygiène particulières:**

Oter les vêtements contaminés. Utiliser un équipement de protection complet. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

**8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:**

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive du équipement, compte tenu du niveau et de la durée du contact.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

Aspect:  
Liquide transparent et incolore.  
Odeur:  
Piquant  
pH 3-4  
Point d'ébullition: 96-98°C  
Point de fusion: -118°C  
Point d'inflammation: 62°C  
Température d'auto-ignition: 300°C  
Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 7 / 73 vol %  
Densité (20/4): 1,08  
Solubilité: Miscible avec de l'eau et avec de l'éthanol

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

### 10.2 Matières devant être évitées:

Initiateurs de polymérisation. (p.ex. Métaux alcalins.). Acides.  
Oxydes de nitrogène. Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée). Agents oxydants. Acide formique.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

Vapeurs de formaldéhyde (en cas d'incendie).

### 10.4 Information complémentaire:

Hygroscopique. Facile polymérisation. Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

## 11. Information toxicologique:

### 11.1 Toxicité aiguë:

DL<sub>50</sub> oral rat: 100 mg/kg ( se référant à la substance pure)

DL<sub>50</sub> dermal lapin: 270 mg/kg ( se référant à la substance pure)

CL<sub>50</sub> inh rat: 203 mg/m<sup>3</sup> ( se référant à la substance pure)

### 11.2 Effets dangereux pour la santé:

Etant donné les composants de la préparation, les caractéristiques dangereuses probables sont les suivantes:

Par inhalation des vapeurs: Oedème dans le tractus respiratoire

En contact avec la peau: brûlures, réaction allergique.

Par contact oculaire: brûlures. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux.

Par ingestion: Brûlures dans l'appareil digestif. Risque de perforation intestinale et de l'oesophage.

Effets systémiques: narcose, cécité (lésion irréversible du nerf optique).

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter.

## 12. Information Ecologique

### **12.1 Mobilité :**

Distribution:  $\log P(\text{oct}) = 0,00$

### **12.2 Ecotoxicité :**

12.1.1 - Test  $EC_{50}$  (mg/l) :

Bactéries (*Photobacterium phosphoreum*) = 8,5 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Bactéries (*Ps. putida*) =  $EC_0$  14 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Algues (*M. aeruginosa*) =  $EC_0$  0,4 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Crustacés (*Daphnia Magna*) = 42 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Poissons (*Salmo gairdneri*) = 214 mg/l ; Classification : Fort. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Elevé

Risque pour le milieu terrestre = Elevé

12.2.3 - Observations :

Extrêmement toxique. Inhibe les boues actives. Effet bactéricide.

Toxique en général pour les organismes aquatiques. Toxique protoplasmatique.

### **12.3 Dégradabilité :**

12.3.1 - Test :  $COD = 1,06$  g/g

$ThOD = 1,068$  g/g

$DBO_5 = 0,728$  g/g

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

$DBO_5/DCO$  Biodégradabilité = Elevée, plus de 1/3

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : -----

12.3.4 - Observations :

Produit biodégradable.

### **12.4 Accumulation :**

12.4.1 - Test :

-----

12.4.2 - Bioaccumulation :

Risque = -----

12.4.3 - Observations :

Produit non bioaccumulable.

### **12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:**

Produit corrosif même sous forme diluée. Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

## **13. Considérations sur l'élimination**

### **13.1 Substance ou préparation:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste

de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

### **13.2 Conditionnements contaminés:**

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

## **14. Information relative au transport**

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: FORMALDEHYDE EN SOLUTION  
ONU 2209 Classe: 8 Groupe d'emballage: III

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: FORMALDEHYDE EN SOLUTION  
ONU 2209 Classe: 8 Groupe d'emballage: III

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: FORMALDEHYDE EN SOLUTION  
ONU 2209 Classe: 8 Groupe d'emballage: III

Instructions de l'emballage: CAO 820 PAX 818

## **15. Information réglementaire**

### **15.1 Etiquetage selon REACH**

Symboles: **P**

Indications de danger: Toxique

Phrases R: 23/24/25-34-40-43 Toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brûlures. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S: 26-36/37/39-45-51 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux-du visage. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Numéro d'indice CE: 605-001-00-5

## **16. Autres informations**

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 1, 4, 5, 6, 7, 8, 11.

Information des composants:

Formaldéhyde 30-40% stabilisé avec méthanol

CAS [50-00-0] CH<sub>2</sub>O M.=30,03

200-001-8 605-001-00-5

**P** R: 23/24/25-34-40-43

Toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brûlures. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthanol 11-14%

CAS [67-56-1] CH<sub>3</sub>OH M.=32,04

200-659-6 603-001-00-X

**NP** R: 11-23/24/25-39/23/24/25

Facilement inflammable. Toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion. Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Numéro et date de la révision:2 16.04.08

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.